

Conseil Municipal du 4 juillet 2023 – 18 h 00
PROCES VERBAL N°28

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Christine NOHARET (arrivée à 18h26),

Quorum : 13/15 puis 14/15

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

M Bruno CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 2 juin 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 2 juin 2023.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Aucune observation n'est formulée et le PV du 2 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – Décision modificative commune n°1 – Délibération 2023-43

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil municipal une décision modificative du budget principal de la commune visant à intégrer les travaux du bd Frédéric Mistral dans l'inventaire en tant que travaux terminés :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2151	Réseaux de voirie Bd Frédéric Mistral	165 961.58	2313	Construction Bd Frédéric Mistral	165 961.58
	Dépenses total	165 961.58			165 961.58

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 de la commune.

4 –Hérault 'haies – Délibération 2023-44

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal une proposition de convention avec l'association PAYSARBRE concernant le programme Hérault 'haies.

Cette association a pour objectif de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt dans les territoires. Elle offre aux communes une mission d'appui, des actions de sensibilisation et d'information ainsi que de l'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Ainsi, pour un montant de 357 €, PAYSARBRE mettrait à disposition de la commune 60 mètres linéaires d'arbres qui serait utilisés comme haies au cimetière route de Cabrières.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Les arbres seront plantés en octobre ou novembre.

Plantation d'une double haie d'arbustes et buissons.

L'association achète les plans mais ne les plante pas. Elle assure le remplacement des arbres morts avec un suivi d'1 an.

Le CMJ sera associé à la démarche.

Pour 13	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'association Paysarbre.

5 – Loyer appartement Peyral – Délibération 2023-45

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes au Peyral seront terminés en septembre.

Pour rappel, ce logement comporte 1 cuisine, 1 salon, 1 salle d'eau, 2 chambres, ainsi qu'une terrasse et un jardinet. Il dispose d'une climatisation réversible. Sa surface totale est de 105 m².

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

3 dossiers ont été déposés à ce jour en mairie : 2 couples et 1 personne seule avec enfant.

Des travaux ont été faits : peinture, salle d'eau, climatisation, électricité

Il faut tenir compte des nuisances sonores de la salle des fêtes, même si le bruit de l'intérieur de la salle ne s'entend pas depuis le logement.

Noter dans le bail la présence de la salle des fêtes et les nuisances sonores possibles.

Le logement de la halle aux sports de 149 m² a un loyer de 666 €.

Pour 7	Contre 4 VIDAL C GUIZIOU G DEL ROX B SILHOL I	Abstention 2 SILHOL S BONAFE E
--------	---	--------------------------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer un loyer de 650 € mensuel.

6 – Tarif halle aux sports

Monsieur GUIZIOU informe le Conseil Municipal que de plus en plus d'associations extérieures au village demandent le prêt de la halle aux sports et du dojo pour des activités sportives en semaine. Il convient de décider si le prêt est à titre gratuit ou onéreux et dans le dernier cas d'en définir le montant.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Arrivée de Christine NOHARET à 18h26

M GUIZIOU propose un prêt à titre gratuit.

Le nettoyage du dojo se fera par l'association de judo.

Les Pérétois auront un tarif préférentiel.

La commune de Paulhan demande 50 € aux associations pour les fluides.

L'association de basket devrait venir à la rentrée pour les petits, sans marquage au sol. Ils pensent investir 1000 € pour le marquage et 13 000 € pour des paniers mobiles.

Le judo va probablement installer des sacs de frappe.

Judo le mardi vendredi de 17h30-20h30 dojo.

Boxe PP mercredi 18h-21h dojo.

Art martiaux jeudi 18h30-21h dojo.

Boxe anglaise dans la petite salle de la halle.

Long débat sur le nettoyage de la salle du bas de la halle par les associations. Etant donné que les scolaires l'utilisent tous les jours, ce n'est pas possible de demander aux associations de s'en occuper. Possibilité de mettre un tableau de propreté à l'entrée de la salle.

Un conseiller est contre la venue d'associations extérieures car cela est source de problèmes et limite la venue aux autres activités de Péret.

Les conseillers sont favorables à la gratuité dans l'ensemble mais se réserve le droit de modifier cette clause dans quelques années.

Pour 11	Contre 1 BONAFE E	Abstention 2 LOUX P VIDAL C
---------	----------------------	-----------------------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de laisser la gratuité du prêt de la halle aux sports et du dojo aux associations Pérétoises et extérieures au village.

7 - Approbation du rapport (CLECT) – Délibération 2023-46

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, du 22 mai 2023 à la Communauté de Communes du Clermontais, a validé les points suivants :

-Transfert des services périscolaires des communes d'Octon et Salasc – Détermination du montant de l'attribution de compensation et condition de sa révision

L'article IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit que « Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. »

Madame e Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer concernant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 22 mai 2023 et de prendre acte du transfert des services périscolaires des communes de Octon et Salasc.

Pour 14	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 22 mai 2023 à la Communauté de Communes du Clermontais.

8 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- **Madame Vérane LEBAILLY a demandé une disponibilité de 5 ans à compter du 1/09/2023. Elle sera remplacée par Madame Hélène ANTOINE.**
- **Madame Evelyne LASSALE va travailler à partir de la rentrée 2h/jour en classe maternelle.**
- **La journée des associations inter village aura lieu à Péret le 3 septembre.**

9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- **Le marché de travaux de réalisation d'un pumtrack a été mis en ligne cette semaine sur midi libre légale.**

10- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- **Un prestataire informatique va intervenir sur l'école cet été puis 2h par mois, pour remettre à jour le parc des ordinateurs.**
- **La mairie va organiser la semaine bleue en octobre (semaine pour les personnes âgées).**

11 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

Date	Nature		Adresse	PLU	m ²
05/2023	non bâti		LES PRES	AU et N	7015
09/05/2023	non bâti		CAMPORES	UC	1046
16/05/2023	bâti	1 bis	Alphonse Daudet	UA UC	450 207
16/05/2023	non bâti		Pioch Lutiaire	N	2720

06/2023				N	2440
				N	530
09/06/2023	bâti	4	Pl des A Combattants	Ua	46

b) Autres Décisions

Néant

12 - Questions diverses

/

Fin de la séance à 19h55

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL